

LA MONTEE EN POPULARITE DES SACHETS DE NICOTINE CHEZ LES JEUNES...

Leur goût attractif, leur discrétion, leur perception comme étant peu risqués, leur accessibilité en ligne et chez les buralistes, ainsi que le marketing ciblé et agressif, expliquent en grande partie le succès croissant des sachets de nicotine auprès des jeunes.

Néanmoins, il s'agit de produits hautement addictifs et ils présentent plusieurs dangers importants, surtout pour ces jeunes.

Nous vous expliquons pourquoi !

► Les sachets de nicotine en France : un phénomène préoccupant notamment chez les jeunes

Ces dernières années, un nouveau mode de consommation de nicotine a émergé en France : les sachets de nicotine. Présentés sous forme de **petits sachets aromatisés**, ils sont conçus pour être placés entre la lèvre et la gencive, permettant **une absorption rapide de la nicotine**, sans avoir besoin de fumer ou vapoter.

Faciles à dissimuler et souvent perçus comme peu dangereux, ces sachets connaissent une popularité croissante, et préoccupante, notamment chez les jeunes.

► Une accessibilité aisée et une perception de moindre danger

Les sachets de nicotine sont souvent vendus en ligne ou chez des buralistes.

Leur packaging attrayant, aux arômes variés comme menthe, fruit ou réglisse, ainsi que la multiplication des offres promotionnelles, contribuent à leur attrait auprès des adolescents. De plus, leur utilisation est aisée, ce qui en fait une alternative séduisante pour ceux qui souhaitent consommer de la nicotine discrètement. En effet, ils peuvent être **consommés sans attirer l'attention** et les parents ne peuvent souvent pas se rendre compte que leur enfant consomme une drogue.

Aujourd'hui, la publicité pour les sachets de nicotine représente plus de **40% des insertions publicitaires** identifiées sur les réseaux sociaux ¹.

En 2023, 360 visites ont été réalisées dans 185 lieux de vente différents. Au total, **60% d'entre eux vendaient ces produits et 55% en faisaient la publicité** ².

¹ <https://cnct.fr/communiqués/publicités-illegales-tabac-nicotine-cnct-alerte-strategie-contournements-en-ligne/>

² <https://cnct.fr/communiqués/le-cnct-demande-linterdiction-des-sachets-de-nicotine-vendus-illegalement-en-france-et-depose-une-plainte/>

Ces manœuvres marketing illustrent la stratégie de **ciblage des jeunes générations par l'industrie du tabac**.

► **Les risques pour la santé et la jeunesse**

Malgré leur apparence inoffensive, **ces sachets présentent des risques importants pour la santé**.

Pour rappel, **la nicotine est** un insecticide neurotoxique, classée dans une liste de substances vénéneuses et est donc considérée comme **un poison**.

Il s'agit d'une drogue entraînant une dépendance puissante, surtout chez les jeunes dont le cerveau est encore en développement. Une consommation régulière peut également avoir des effets néfastes sur le système cardiovasculaire, le développement cognitif et induit une dépendance précoce et la transition possible vers d'autres formes de tabagisme ou de vapotage, augmentant ainsi les risques pour la santé.

La dose de nicotine délivrée par ces sachets est très élevée, jusqu'à 20 mg par sachet (l'équivalent de 6 cigarettes) selon certaines marques, contre 1 à 3 mg pour une cigarette classique³ ou 2 à 4 mg pour un substitut nicotinique.

Mais de nombreux vendeurs indépendants proposent aussi des produits à très haute teneur en nicotine, **jusqu'à 150 mg par sachet** ⁴.

Outre des taux élevés de nicotine, les analyses ont montré la **présence de métaux lourds**, et notamment d'arsenic, de plomb, d'antimoine (potentiellement cancérigène) et de formaldéhyde (substance toxique et corrosive), ainsi que des taux élevés **d'édulcorants** comme le sucralose ⁵.

Par conséquent, **les sachets de nicotine sont particulièrement nocifs et dangereux pour la santé**.

De plus, les autorités françaises ont recensé 131 cas d'intoxication liés aux sachets de nicotine en 2022, contre 19 en 2020.

► **Une problématique de prévention et de l'application d'une interdiction**

Ces produits ont été mis sur le marché en France par les fabricants notamment les fabricants de tabac alors même que **la réglementation sur la nicotine interdit la vente de ces produits**.

Les autorités françaises ont décidé d'interdire ces produits et plus globalement les produits à la nicotine à usage oral. Ils ont notifié cette décision à l'Union Européenne.

³ <https://cnct.fr/communiqués/snus-ou-sachet-de-nicotine-le-cnct-fait-le-point/>

⁴ <https://www.generationsanstabac.org/fr/actualites/sachets-de-nicotine-ultra-doses-les-autorites-britanniques-lancent-lalerte/>

⁵ <https://cnct.fr/communiqués/le-cnct-et-linc-60-millions-de-consommateurs-devoient-les-resultats-de-leur-etude-du-plomb-et-de-larsenic-retrouves-dans-les-sachets-de-nicotine/>

L'info **TABAC** du MOIS

La Commission européenne a trois mois, renouvelables une fois, pour répondre à ce que le gouvernement français estime comme une mesure « justifiée, nécessaire et proportionnée pour atteindre l'objectif de protection de la santé publique ».

L'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Brunei, l'Iran, Maurice et Singapour, en Europe, la Belgique et les Pays-Bas, ont déjà interdit les sachets de nicotine ⁶.

Ne vous laissez pas influencer
Ne tombez pas dans une dépendance dont il
vous sera très difficile de sortir,
Ne consommez pas de sachets de nicotine !

Vous êtes fumeur et vous souhaitez arrêter de fumer !

Mettez toutes les chances de votre côté, faites-vous aider par un professionnel de santé de votre ville,

Et consultez **Tabac Info Service** au 39 89 et sur www.tabac-info-service.fr

©Ville Libre Sans Tabac – Avril 2025

⁶ <https://www.generationsanstabac.org/fr/actualites/etat-des-lieux-international-de-la-reglementation-sur-les-sachets-de-nicotine/>